DELIBERATION N° DTT/2026/15

3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20261012-342378-DE-1-1
Date de réception en préfecture le 15 octobre 2026

Suite à la convocation en date du 28 septembre 2026
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 12 OCTOBRE 2026

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Axelle DOERLER-DESENNE, Jean-Claude DULIEU, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michel GACEM, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Michel PLOUY, Christian POIRET, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Charles BEAUCHAMP donne pouvoir à Maryline LUCAS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE donne pouvoir à Barbara COEVOET, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Philippe WAYMEL, Carole DEVOS donne pouvoir à Axelle DOERLER-DESENNE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Monique EVRARD donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Soraya FAHEM donne pouvoir à Françoise MARTIN, Michelle GREAUME donne pouvoir à Agnès DENYS, Valérie LETARD donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Laurent PERIN donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Marie SANDRA donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Patrick VALOIS donne pouvoir à Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Eric LAVALLEE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUFS.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIERET, Marie CHAMPAULT, Valérie CONSEIL, Jean-Luc DARCOURT, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX, Simon JAMELIN, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Marie TONNERRE-DESMET, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

OBJET : Fonds de soutien aux Actions d'Intérêt Local (AIL) - Programmation 2026 - 3ème présentation

Vu le rapport DTT/2026/15

Publié sur le site lenord.fr le 15 octobre 2026

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer, au titre des AIL, 521 subventions aux bénéficiaires repris aux tableaux ci-joints, en annexes 1 à 6, pour un montant total de 692 135 € ;

- d'annuler l'attribution de la subvention de 500 € à l'association « la Compagnie des Sœurs Moumoute » sise à Nivelle, décidée lors de la Commission permanente du 29 juin 2026 (DTT/2026/14 – annexe 6 – page 7 – canton de Saint-Amand-les-Eaux), la manifestation ayant été annulée ;

- d'annuler l'attribution de la subvention de 700 € à l'association « Union Nautique de Cambrai » sise à Cambrai, décidée lors de la Commission permanente du 29 juin 2026 (DTT/2026/14 – annexe 2 – page 2 – canton de Cambrai), la manifestation ayant été annulée ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la conclusion de ces opérations ;

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 20.

Monsieur BERNARD est membre de l'AS Anzinoise Athlétisme. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et au vote ni être compté dans le quorum, ainsi que Madame FAUCHILLE en raison des fonctions exercées par un membre de sa famille au sein de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Madame SANDRA avait donné pouvoir à Madame FAUCHILLE. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

43 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 20.

Au moment du vote, 43 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	16
Absents sans procuration :	21
N'ont pas pris part au vote :	2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote :	59 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	5	(Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	54	
Majorité des suffrages exprimés :	28	
Pour :	54	(Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Madame BAILLEUL, non inscrite)
Contre :	0	

Signé électroniquement

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de l'Achat Public,

Eric LECAT